



Association

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 035-243500634-20241216-DCC24_119-DE



BILAN 2023

Multi-accueil intercommunal « les p'tits loups »

Association ADMR des Dolmens JRS
9 rue Clément Ader – 35150 JANZE

I. PREAMBULE

Ce document présente le bilan de fonctionnement annuel 2023 du multi-accueil les p'tits loups, tel que prévu par la convention valant mandatement par la communauté de communes Roche aux fées communauté (désignée sous le libellé RAFCOM) de l'association ADMR des Dolmens JRS chargée d'assurer sur le territoire de la communauté de communes au titre du service social d'intérêt économique général « petite enfance » la gestion du multi-accueil communautaire.

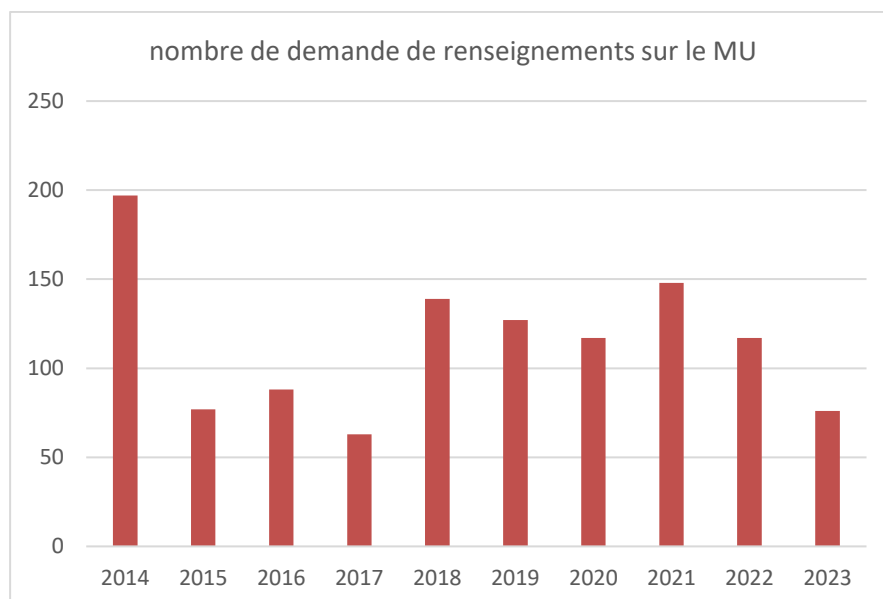
II. BILAN DE L'ACTIVITE

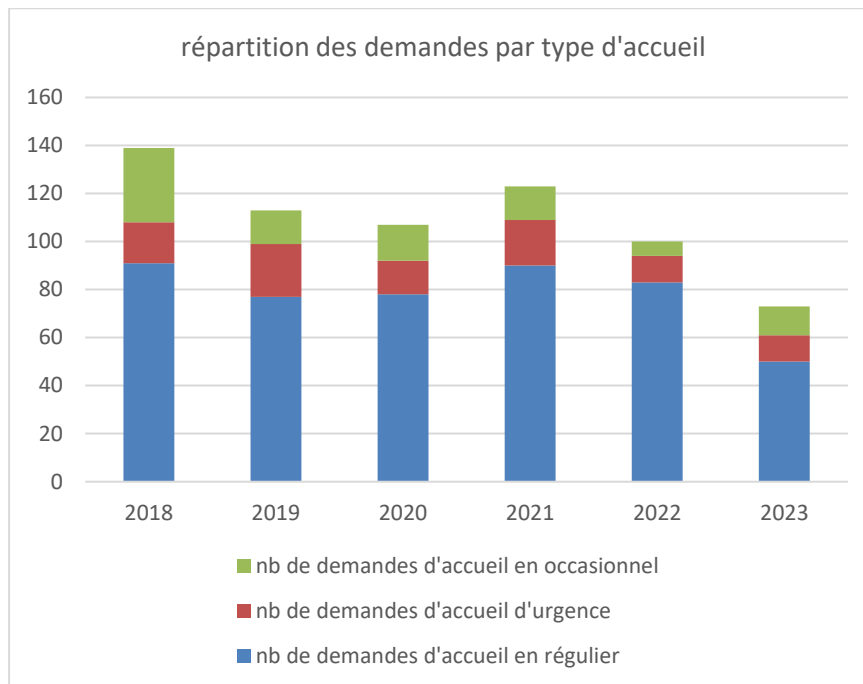
A. BILAN GENERAL

Le multi-accueil réceptionne chaque année de nombreuses demandes de renseignement, par téléphone ou par mail.

Ce sont 76 sollicitations qui ont enregistrées en 2023, soit le chiffre le plus faible depuis 2017. Une partie seulement a donné lieu à un examen par la commission d'attribution des places suite au dépôt d'un dossier de demande de pré-inscription et d'un rendez-vous avec la directrice du multi-accueil. Lors de ce rendez-vous, celle-ci vérifie et valide le respect des conditions d'accueil avec les parents. A noter que 68 % des demandes en 2023 ont porté sur l'accueil régulier.

Le graphique ci-dessous illustre le volume de ces demandes d'information :





Cette baisse de la demande est à rapprocher de la baisse de la natalité et de l'augmentation de l'offre d'accueil sur le territoire avec l'implantation de micro-crèches privées.

1. Gestion des places

Les enfants accueillis en 2023 l'ont été suite à des décisions de la commission d'attribution des places réunissant : la directrice du multi-accueil Mme LE THENO, la coordinatrice petite enfance-jeunesse Mme WEHRUNG ou une animatrice du RPE, et l'élue en charge de la petite enfance à RAFCOM Mme RUPIN, ainsi que la directrice de l'association Mme PEYROUSET. A noter que RAFCOM a souhaité mettre en place en 2020 une commission d'attribution des places commune au multi-accueil et à la micro-crèche de MARCILLE-ROBERT. En 2023, deux commissions ont été organisées :

- En avril 2023 : pour les entrées prévues en septembre. 37 demandes ont été examinées.

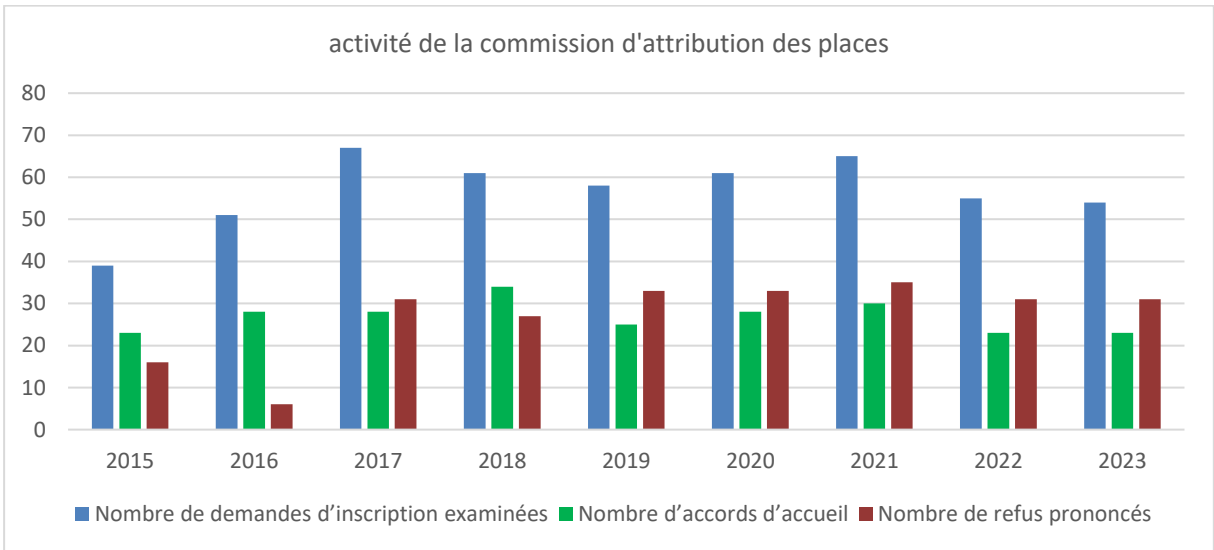
Type de demande examinée	Nombre	décision de la commission	décision de la famille pour suite à donner
Accueil régulier (nouveau dossier)	34	18 accords 19 refus Avec 5 en LA	14 accords
demandes pour un passage d'accueil occasionnel/urgence en accueil régulier	5	3	3 accords
Demande d'augmentation de contrat	3	3 accords	3 accords
	37	Accords refus	accords

- En octobre 2023, pour les entrées prévues en janvier 2024, 17 demandes ont été examinées.

Type de demande examinée	Nombre	décision de la commission	décision de la famille pour suite à donner
Accueil régulier (nouveau dossier)	17	5 accord 12 refus 2 en Liste d'attente	5 accords

Une analyse de **l'activité de la commission d'attribution des places depuis la création** du multi-accueil est proposée ci-dessous :

année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Nombre de demandes d'inscription examinées	39	51	67	61	58	61	65	55	54	457
Nombre d'accords d'accueil	23	28	28	34	25	28	30	23	23	219
Nombre de refus prononcés	16	6	31	27	33	33	35	31	31	212
nombre d'accords des familles	23	28	23	27	21	24	28	25	19	199
% de satisfaction théorique	59,0%	54,9%	41,8%	55,7%	43,1%	46,7%	46,2%	41,8%	42,6%	47,4 %
% de satisfaction réelle	59,0%	54,9%	34,3%	44,3%	48,7%	40,0%	43,1%	45,5%	37,8%	42,7 %



Le nombre de dossiers de demande examinés est en légère baisse ces dernières années. Sans doute est-ce à rapprocher des deux éléments déjà évoqués : baisse de la natalité et augmentation de l'offre d'accueil. La commission d'attribution des places du mois d'octobre a toujours moins de places à proposer du fait du faible nombre de départs en

janvier. La plupart des départs d'enfants ont en effet lieu à l'été, avant la rentrée à l'école en septembre.

Le multi-accueil s'est associé au RPE pour organiser un nounou-dating en mai 2023, dans les jours suivants la commission d'attribution des places, afin de permettre aux familles ayant obtenu un refus, de faciliter leur recherche d'une assistante maternelle.

2. Composition de l'équipe professionnelle

Au 31 décembre 2023, la composition de l'équipe professionnelle du multi-accueil était la suivante :

Nom-prénom	Fonction	Temps de travail
LE THENO Valérie	Directrice	100%
COLLET Julie	Educateur de jeunes enfants	100%
COGREL Marie	Educateur de jeunes enfants	80 %
GUERIN Marie	Auxiliaire de puériculture	100%
MARCHAND Hélène	Assistante petite enfance	100%
ROSSIGNOL Céline	Assistante petite enfance	90%
LOUESSARD Frédérique	Assistante petite enfance	90%
RANCHIN Victoria	Assistante petite enfance	100%
GUILLERY Delphine	Assistante petite enfance	80%
AUBERT Delphine	Infirmière RSAI (référénte santé accueil inclusif)	30%
DOCHE Cécile	psychomotricienne	20%
TOTAL		8.9 ETP

L'équipe s'est réunie mensuellement et a bénéficié de seulement séance d'analyse de pratique en 2023.

B. DONNEES QUANTITATIVES RELATIVES A L'ACCUEIL DES ENFANTS

1. Activité globale

L'année 2023 correspond à une année de reprise d'activité à la hausse, sans perturbation en lien avec le COVID-19.

a) Les volumes d'heures d'accueil réalisées et facturées

2023	nombre d'enfants inscrits par mois	potentiel de jours d'ouverture	potentiel en heures d'ouverture	nombre d'heures réalisées =heures de	nb d'heures d'accueil régulier	nombre d'heures d'adaptation	nb d'heures urgence	nb d'heures accueil occasionnel
------	------------------------------------	--------------------------------	---------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------	---------------------------------

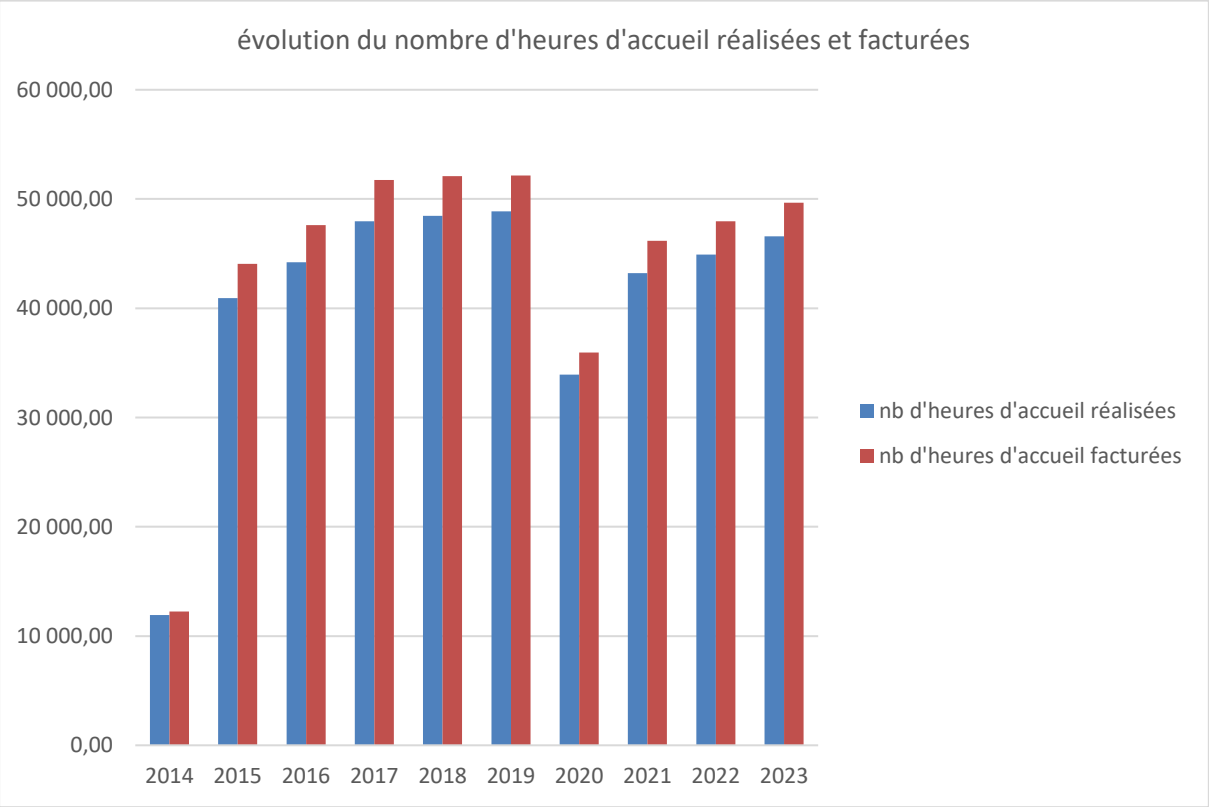
				présence réelles				
janvier	54	22,00	5 698,00	4 262,25	3 919,85	18,45	9,73	314,22
février	57	20,00	5 180,00	3 886,49	3 490,28	7,77	53,38	335,06
mars	58	23,00	5 957,00	4 830,58	4 473,28	2,82	5,58	348,90
avril	60	19,00	4 921,00	3 645,89	3 095,00	7,02	44,69	499,18
mai	56	17,00	4 403,00	3 713,25	3 361,04	0,00	0,00	352,21
juin	55	22,00	5 698,00	4 782,90	4 334,69	0,00	98,28	349,93
juillet	61	20,00	5 180,00	4 135,94	3 335,86	18,21	236,90	544,97
août	51	8,00	2 072,00	1 371,79	1 085,70	13,32	98,23	174,54
septembre	49	21,00	5 439,00	4 112,55	3 852,93	30,44	0,00	229,18
octobre	45	21,00	5 439,00	4 235,65	3 931,31	7,19	7,65	289,50
novembre	46	21,00	5 439,00	4 236,49	3 863,41	5,09	62,55	305,44
décembre		16,00	4 144,00	3 367,56	3 142,01	7,46	0,00	218,09
total	592	230,00	59 570,00	46 581,34	41 885,36	117,77	616,99	3961,22

2023	taux d'occupation par rapport aux heures réalisées en %	nombre d'heures facturées	taux d'occupation par rapport aux heures facturées en %	heures facturées/heures réalisées
Janvier	74,80%	4 610,85	80,92%	108,2%
Février	75,03%	4 148,00	80,08%	106,7%
Mars	81,09%	4 939,65	82,92%	102,3%
Avril	74,09%	3 961,00	80,49%	108,6%
Mai	84,33%	4 040,25	91,76%	108,8%
Juin	83,94%	5 063,55	88,87%	105,9%

Juillet	79,84%	4 368,13	84,33%	105,6%
Aout	66,21%	1 498,75	72,33%	109,3%
Septembre	75,61%	4 419,50	81,26%	107,5%
Octobre	77,88%	4 520,00	83,10%	106,7%
Novembre	77,89%	4 516,75	83,04%	106,6%
Décembre	81,26%	3 582,00	86,44%	106,4%
total	77,66%	49 668,43	83,4%	106,9%

Les nombres d’heures d’accueil réalisées et facturées sont inférieures aux prévisions initiales (établies avant la crise sanitaire) mais supérieures aux prévisions établies en 2023 (44 990 heures réalisées prévues).

2023	Activité prévue (volume inscrit dans la convention de mandatement pour les heures réalisées)	Activité réelle
Heures d'accueil réalisées	48 192	46 581
Heures d'accueil facturées	51 268	49 668



L'activité 2023 poursuit la hausse amorcée en 2021, mais le niveau de 2019 n'a pas été atteint.

b) Le volume des heures d'absence

Le tableau ci-dessous compare les heures planifiées par la directrice au regard des contrats d'accueil souscrits par les familles, et les heures d'accueil effectivement réalisées de 2019 à 2022 :

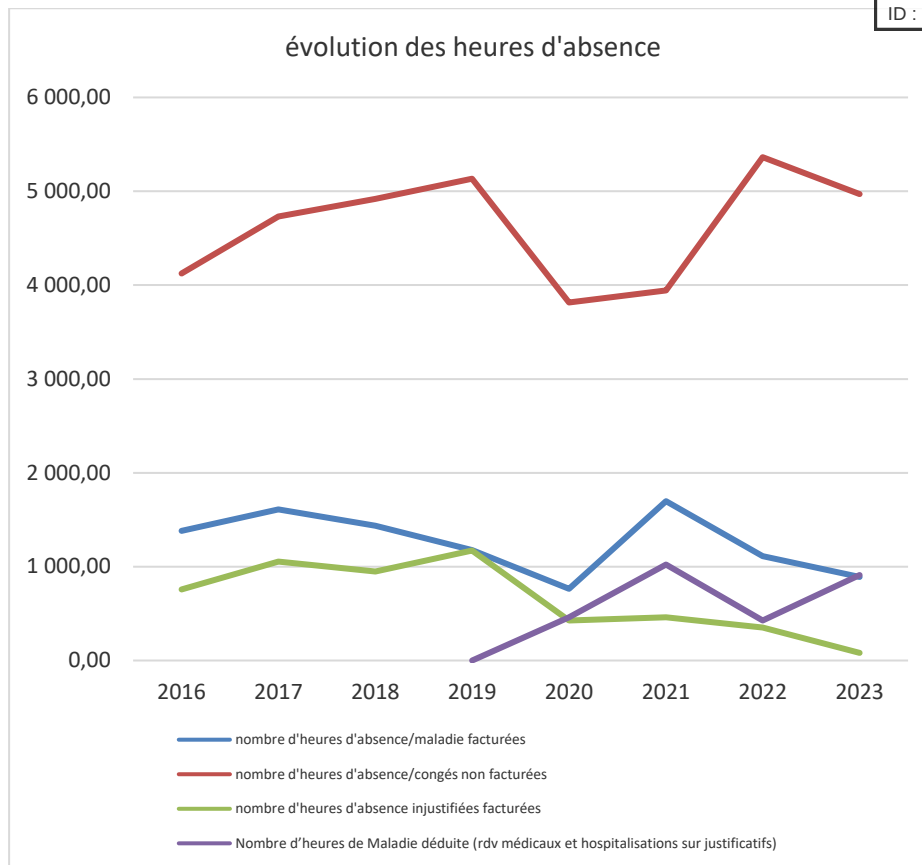
	2019	2020	2021	2022	2023
Heures planifiées	51 525	51 468	50 055	50 019	49 965
Taux de fréquentation planifié	75,00%	97,73%	89,50%	85,40%	83,88%
Heures d'accueil réalisées	48 857	33 923	43 205	44 919	46 581

Avant la crise sanitaire, dans le cadre du SIEG n°1, il n'y avait pas de capacité d'accueil modulée, d'où un taux de fréquentation planifié autour de 75%. En 2020, le taux a été calculé en excluant les périodes de fermeture liées au COVID. En ce qui concerne 2023, sur les 9 premiers mois, le taux de fréquentation planifié est de 84 %, ce qui illustre la vigilance de toute l'équipe à optimiser la gestion des places offertes.

Malgré ces prévisions de remplissage, de nombreuses absences sont constatées.

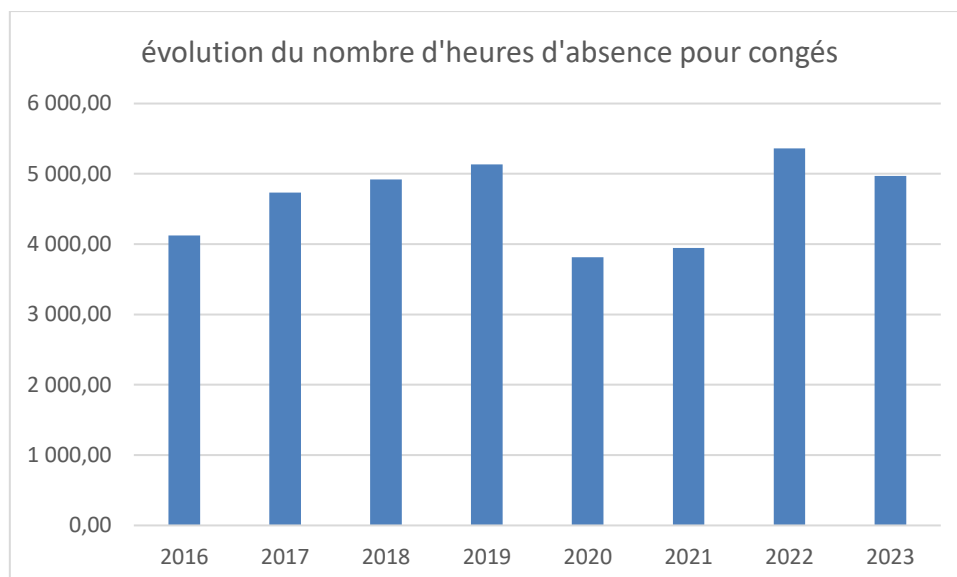
L'analyse des absences depuis 2017 permet de qualifier les phénomènes à l'œuvre en 2022 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
nombre d'heures d'absence/maladie facturées	1 611,27	1 436,50	1 177,65	764,23	1 698,04	1 113,37	890,26
nombre d'heures d'absence/congés non facturées	4 732,15	4 918,02	5 134,40	3 815,17	3 944,46	5 363,25	4 970,45
nombre d'heures d'absence injustifiées facturées	1 055,53	949,80	1 171,93	425,75	461,26	350,25	81,25
Nombre d'heures de Maladie déduite(à partir de la 2de journée d'abs, rdv médicaux, hospitalisations sur justificatifs)			203,55	460,00	1 022,50	428,00	910,65
Nombre d'heures d'absence liées au COVID				1 098,08	3 476,83	2 066,85	0,00



La mesure adoptée en mars 2019 modifiant le nombre de jours de carence en cas d'absence lié à la maladie s'est traduit par une diminution du nombre d'heures d'absence facturées à ce motif (pour mémoire, la carence est passée de 3 à 1 jour). La tendance s'est poursuivie en 2020. Mais en 2021, nous avons connu une recrudescence des maladies chez les jeunes enfants (gastro, varicelle, bronchite et bronchiolite) expliqué par une surprotection des enfants en 2020 qui ont à nouveau été confronté aux virus existants en 2021. En 2023 également, des épidémies saisonnières ont été constatées.

Enfin, une autre tendance est à noter. Il s'agit de l'augmentation des absences d'enfants pour motifs « congés ». Ces demandes sont prévues au règlement de fonctionnement, sans restriction de quantité. Seul un délai de prévenance est appliqué.



Ces absences sont à rapprocher du contexte économique : les familles limitent au maximum les dépenses liées aux frais de garde. Ce phénomène est rapporté par tous les gestionnaires d'EAJE.

L'équilibre à trouver entre heures réalisées et heures facturées est toujours très délicat à trouver, car il convient de disposer d'une liste de plus en plus conséquente de familles disponibles pour occuper les places ainsi laissées momentanément vacantes. Or la demande d'accueil porte, pour l'essentiel, sur de l'accueil régulier.

c) Les taux d'occupation

En terme de taux d'occupation, le tableau ci-dessous présente l'évolution des dernières années :

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	SIEG 1	SIEG 1	SIEG 1	SIEG 1	SIEG 2	SIEG 2	SIEG 2
Taux d'occupation relatif aux d'heures réalisées	69,4%	70,8%	70,9%	64,4%	77,2%	76,7%	77,6%
Taux d'occupation relatif aux d'heure facturées	74,9%	76,1%	75,9%	68,4%	82,5%	82,0%	83,4%

2023 est une année où les taux ont augmenté pour atteindre les chiffres les plus élevés depuis la seconde convention de mandatement et le taux d'occupation des heures facturées dépasse l'objectif de 80 %.

Le taux d'heures facturées/heures réalisées est inférieur, de peu, à 107 % comme demandé dans la convention de mandatement, et fait peser un risque financier en cas de contrôle de la CAF qui révélerait un écart d'heures minime facturées à tort. Le manque à gagner de PSU bonifiée est estimé à presque 20 000 euros.

d) Les volumes d'accueil par type d'accueil

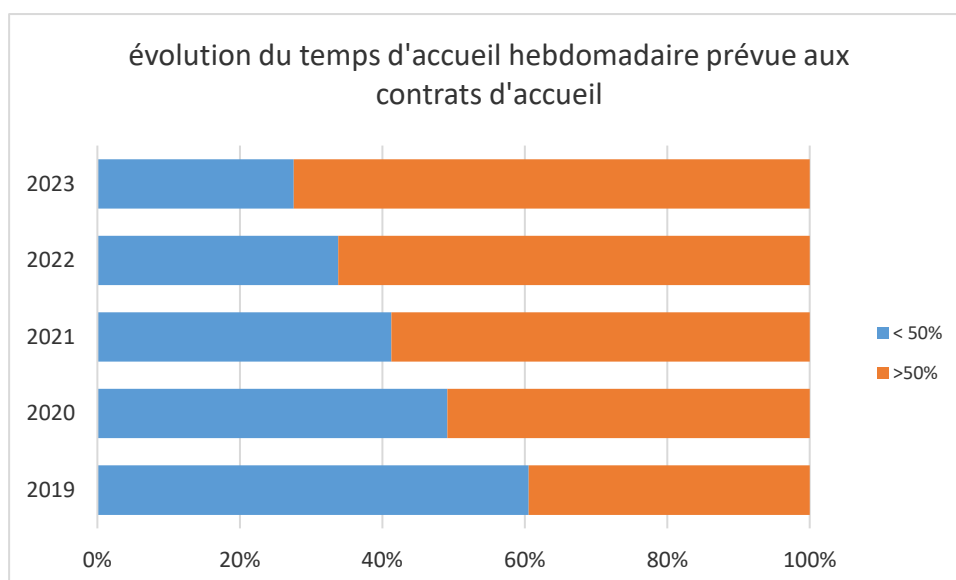
L'accueil régulier représente 89,9 % (92% en 2022) des heures d'accueil réalisées tandis que l'accueil occasionnel est de 8,5 % contre 5,2 % en 2022.

Le tableau suivant récapitule les différents modes de fréquentation du multi-accueil prévus aux contrats d'accueil sur l'année 2023 :

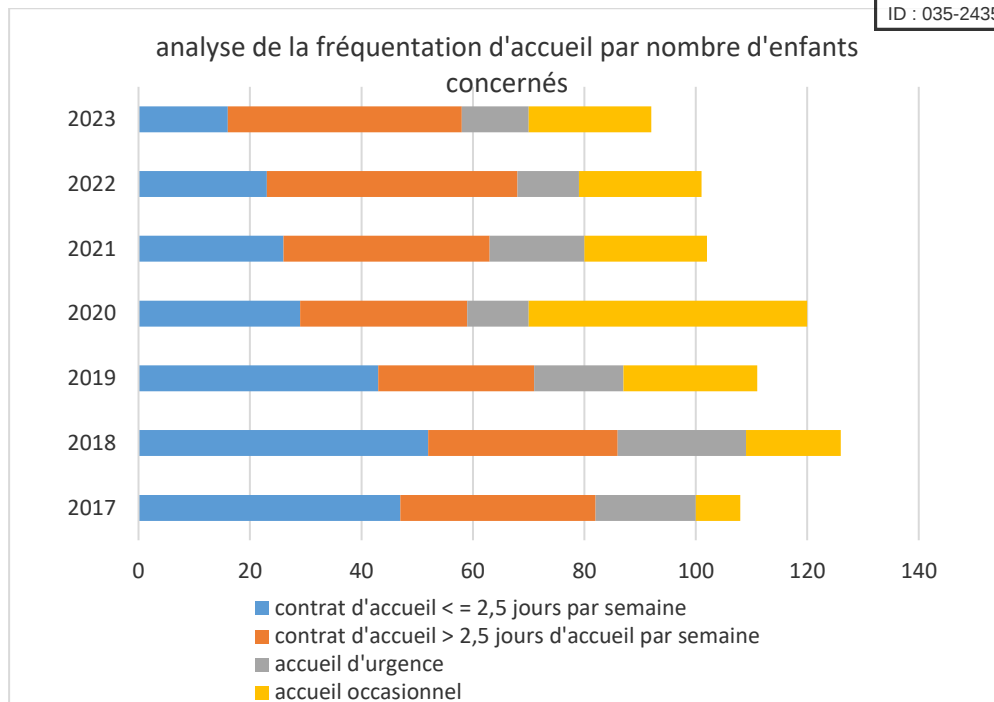
Une précision de lecture consiste à indiquer que l'analyse porte sur le contrat principal souscrit par la famille durant l'année. En effet, au gré des besoins des parents, certains contrats évoluent en cours d'année.

type d'accueil	nombre de jours d'accueil par semaine	nb d'enfants accueillis	proportion de temps d'accueil régulier		% correspondant en accueil régulier
			temps d'accueil	Nb d'enfants	
accueil régulier	1 jour	12	< 50%	16	27,6%
	2 jours	4	>50%	42	72,4%
	3 jours	9			
	4 jours	11			
	5 jours	22	total :	58	
accueil d'urgence		12			
accueil occasionnel		22			

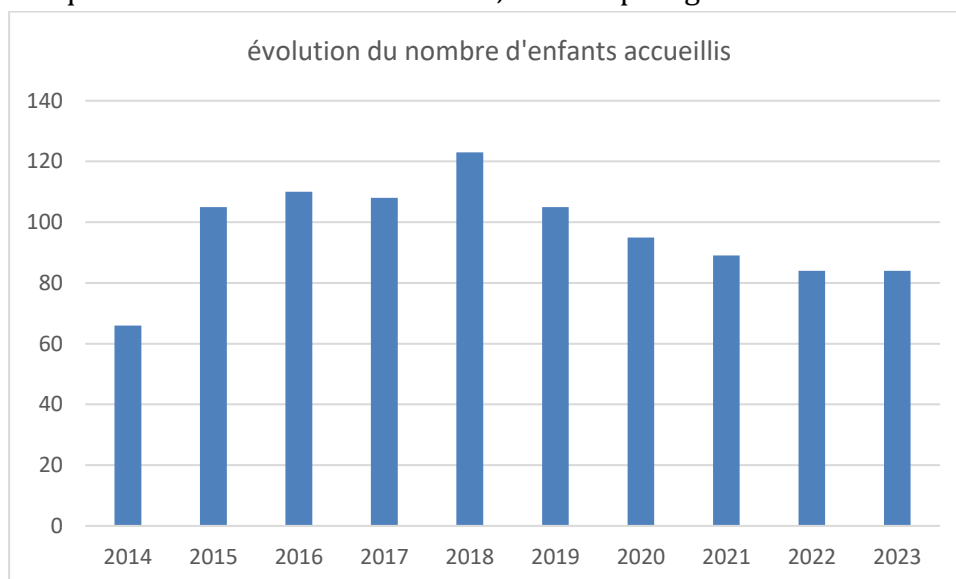
L'analyse comparée des temps d'accueil prévus aux contrats d'accueil des dernières années montre une évolution nette vers des contrats hebdomadaires à plus de 50% plus importants, ce qui génère un impact fort en cas d'absence de ces enfants. 2023 confirme cette évolution.



Le graphique ci-après introduit les accueils d'urgence et occasionnel :



En 2023, le multi accueil a accueilli 78 familles et 84 enfants, ce qui correspond à des données stables par rapport à 2022 et qui s'expliquent par la fréquence des jours d'accueil évoquée ci-dessus : moins d'enfants, avec de plus gros contrats d'accueil.

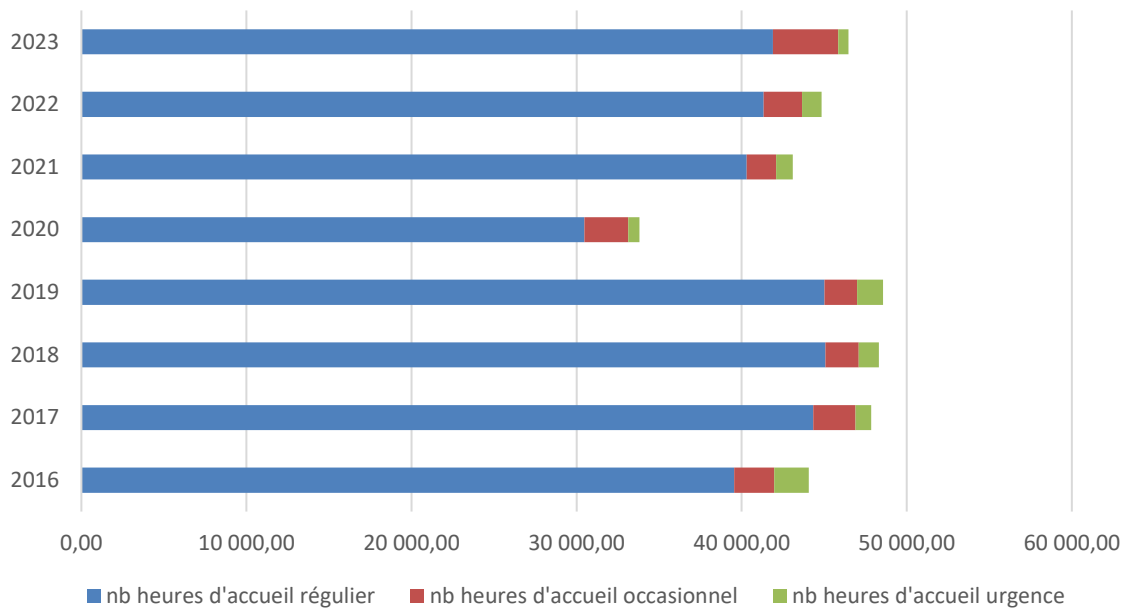


31 nouveaux enfants ont intégré le multi-accueil cette année.

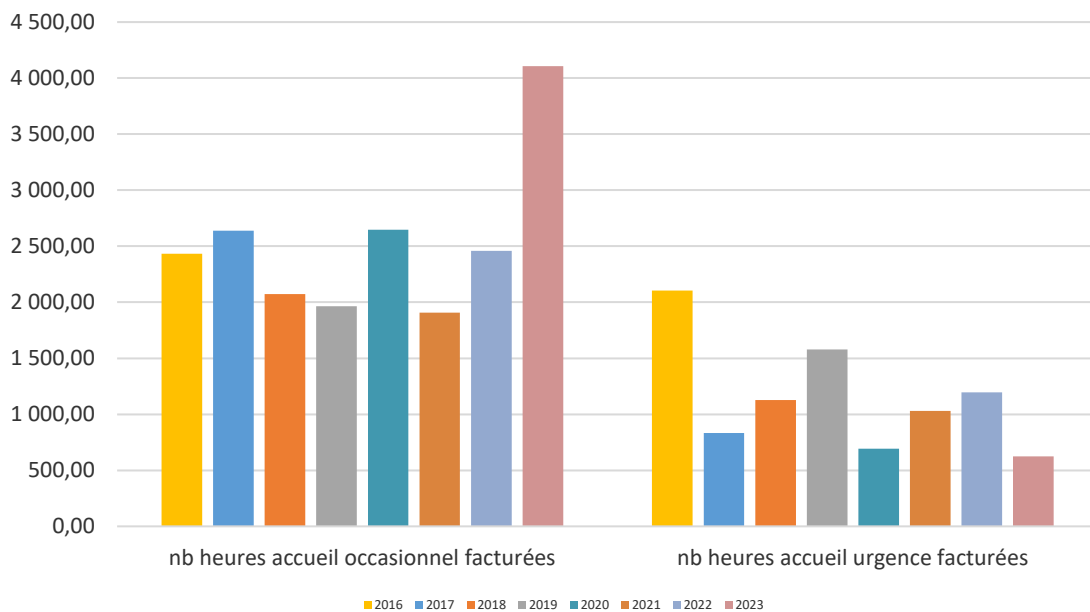
Certains enfants, ayant eu des contrats en occasionnels, puis en régulier, sont donc comptabilisés deux fois.

En ce qui concerne l'accueil d'urgence, l'année 2023 a vu moins d'heures d'accueil alors que l'accueil occasionnel a fortement progressé comme l'illustrent les deux graphiques ci-dessous.

répartition des heures d'accueil réalisées en fonction du type d'accueil



évolution du nb d'heures d'accueil occasionnel et d'urgence



2. Caractéristiques des enfants et de leur famille

- Situation familiale des parents

Voici la répartition des 78 familles en nombre et en pourcentages selon leur situation familiale :

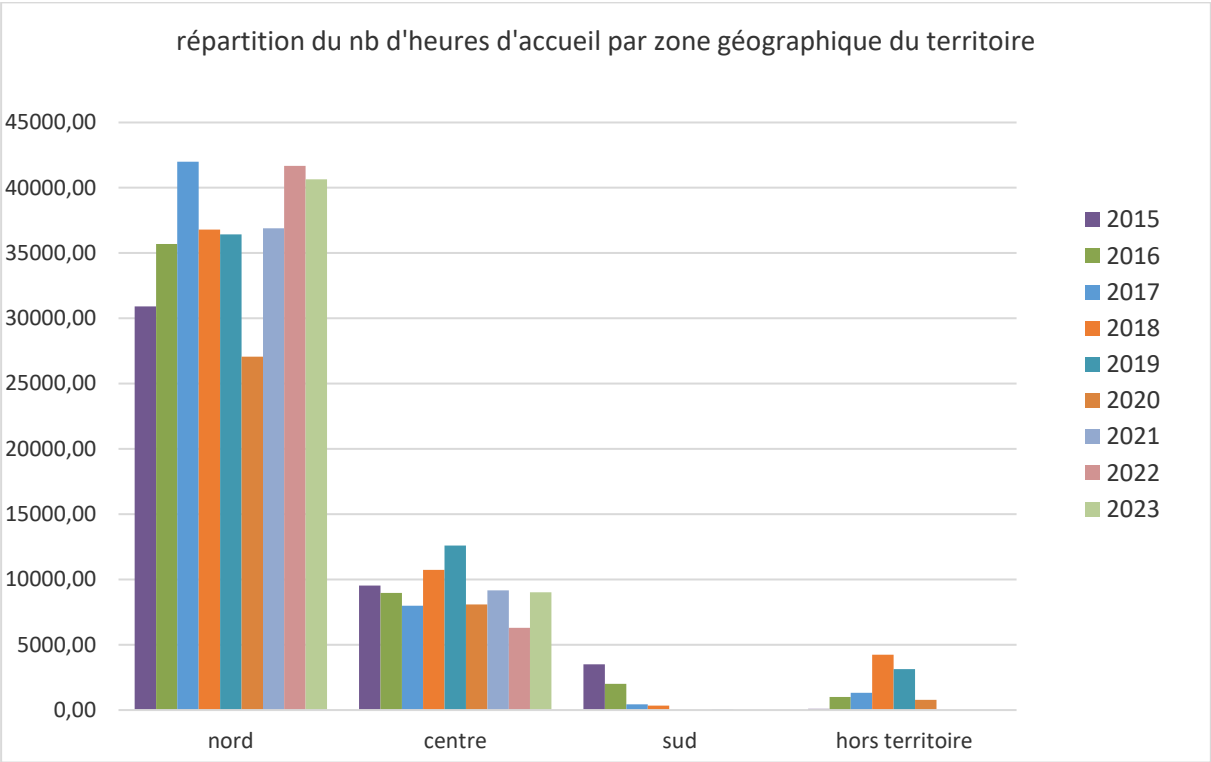
Situation familiale	2020		2021		2022		2023	
mariage	48	55,8%	56	65,9%	45	57,7%	46	59%
union maritale	10	11,6%	8	9,4%	7	9,0%	5	6,4%
célibat (un des parents non connu)	3	3,5%	2	2,4%	2	2,6%	2	2,6%
séparation (mère ou père ayant autorité parentale)	3	3,5%	3	3,5%	3	3,8%	5	6,4%
divorcé	1	1,2%	1	1,2%	2	2,6%	2	2,6%
veuvage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
pacs	20	23,3%	15	17,6%	18	23,1%	18	23,1%
Famille d'accueil	1	1,2%	0	0,0%	1	1,3%	0	0,0%

- Répartition géographique des familles

Le multi-accueil a accueilli 84 enfants issus de 78 familles, résidant sur le territoire de la Roche aux fées. La répartition des heures d'accueil et du nombre d'enfants accueillis au regard du lieu de résidence de l'enfant est la suivante :

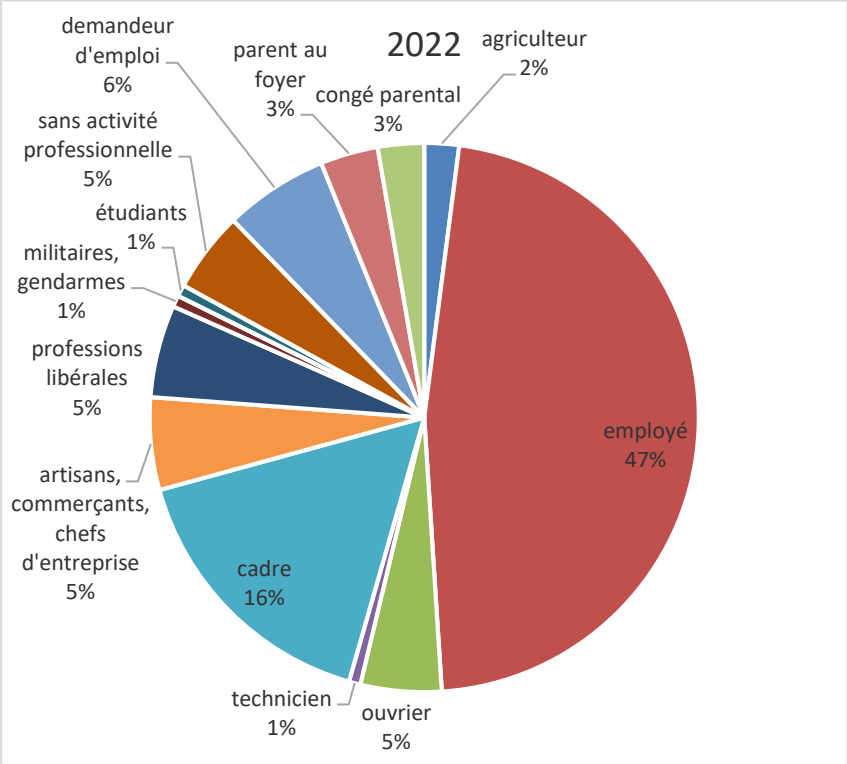
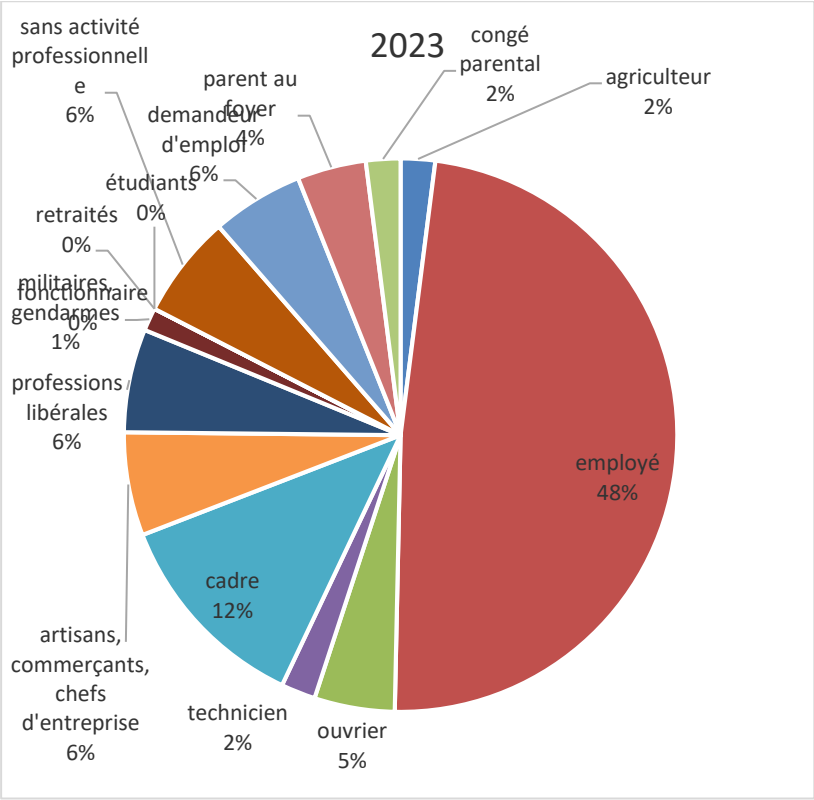
		2023			2022
		nb d'heures d'accueil	nb d'enfants	% heures	% heures
nord	AMANLIS	6 564,50	9	13,2%	11,6%
	BOISTRUDAN	1 725,25	3	3,5%	2,1%
	BRIE	3 517,50	7	7,1%	10,9%
	ESSE	3 187,75	4	6,4%	4,8%
	JANZE	25 648,33	45	51,6%	57,4%
		40 643,33	68	81,8%	86,9%
centre	COESMES			0,0%	1,6%
	LE THEIL DE BRETAGNE	4 471,25	10	9,0%	8,1%
	MARCILLE ROBERT			0,0%	0,0%
	RETIERS	2 505,00	3	5,0%	2,4%
	STE COLOMBE	578,50	2	1,2%	1,0%
	THOURIE	1 465,10	1	3,0%	0,0%
		9 019,85	16	18,2%	13,1%
sud	MARTIGNE FERCHAUD				
					0%
hors territoire					
					0%

100 % des heures d'accueil réalisées l'ont été pour des enfants résidant sur le territoire RAFCOM, et à 82% sur le nord du territoire. Le graphique ci-dessous illustre cette tendance à une concentration de la provenance des familles fréquentant le service sur la partie nord du territoire de RAFCOM.



- Répartition par catégorie socio-professionnelle des parents

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des parents en fonction de la CSP (communiquée lors de l'inscription de l'enfant) :



Pour mémoire, en 2021 :

- Répartition par revenu mensuel

La répartition des 78 familles par revenu mensuel a été la suivante en 2023 :

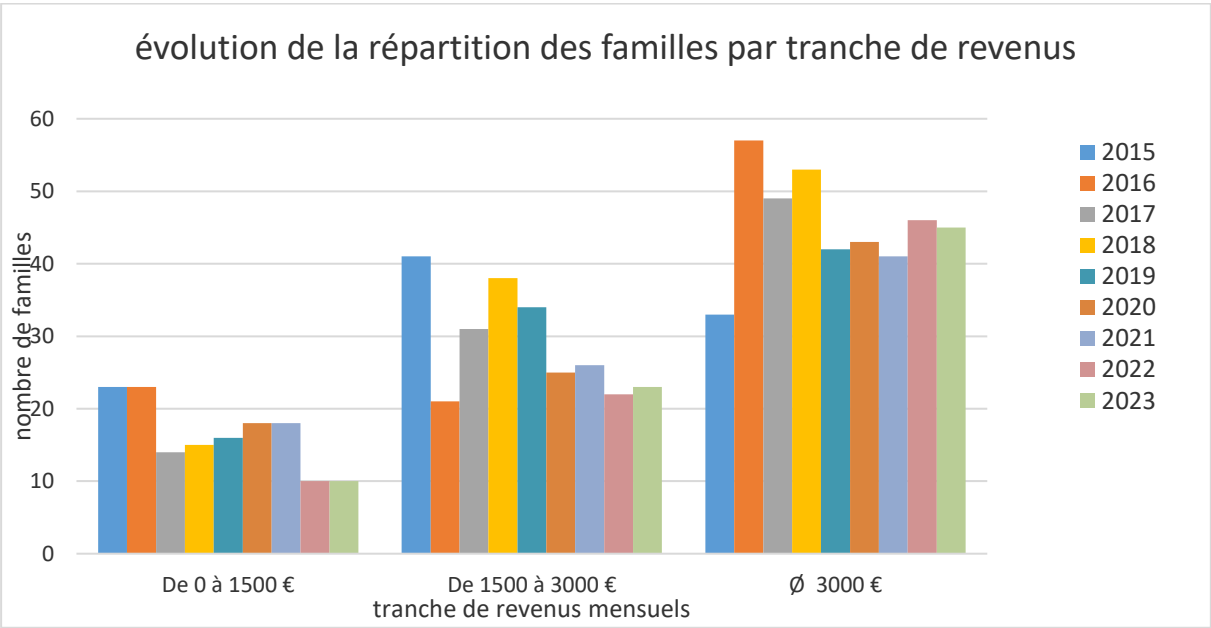
Tranche mensuels	de revenus	Nombre de familles	fourchette	Sous-totaux
------------------	------------	--------------------	------------	-------------

inconnu			
De 0 à 10 €	4		
De 10 à 500 €	2		
De 500 à 1000 €	0		
De 1000 à 1500 €	4	De 0 à 1500 €	10
De 1500 à 2000 €	9		
De 2000 à 2500 €	7		
De 2500 à 3000 €	7		
De 3000 à 4000 €	18	De 1500 à 3000 €	23
De 4000 à 6000 €	19		
De 6000 à 15000 €	8		
		➤ 3000 €	45

42,3 % des familles présentent un revenu inférieur à 3000 € mensuels (41 % en 2022).
Il est intéressant d’analyser l’évolution depuis 2016 du profil des familles accueillies :

année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% de familles à revenus mensuels <1500€	22,8%	14,9%	14,2 %	17,4 %	20,9 %	21.2%	12.8%	12.8%
% de familles à revenus entre 1500 et 3000 €	20,8%	33,0%	35,8%	37 %	29,1 %	30.6%	28.2%	29.5%
% de familles à revenus >3000 €	56,4%	52,1%	50%	45 ,7%	50 %	48.2%	59%	57.7%

La situation en 2023 est très comparable à celle de 2022.



- Répartition des familles par coût horaire

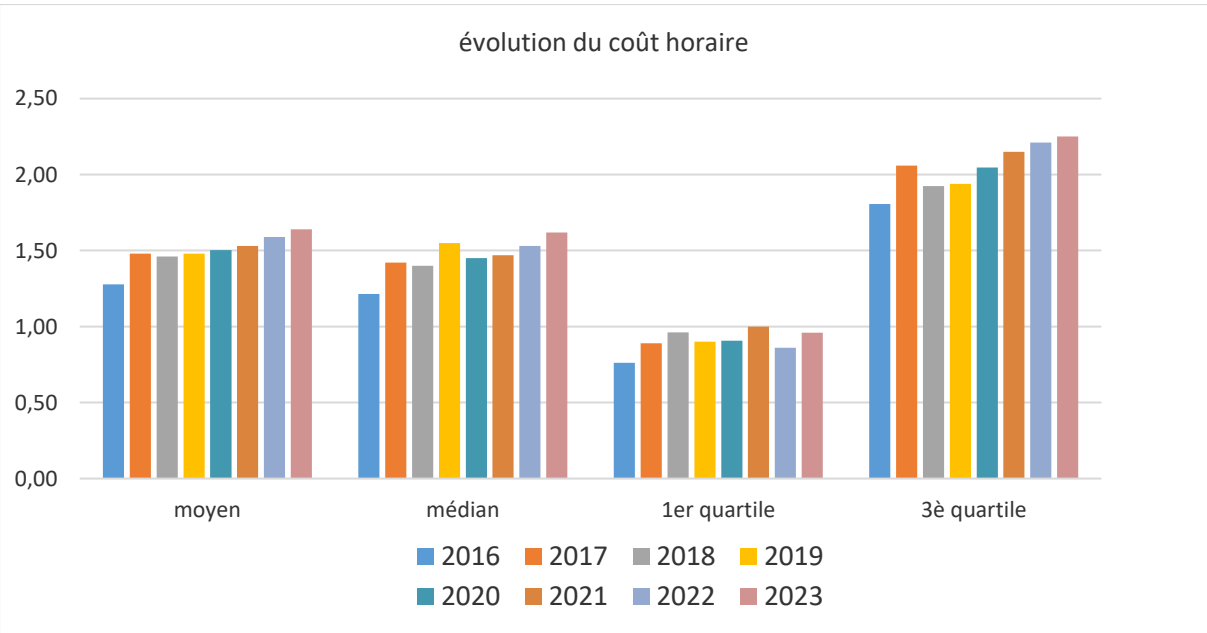
La répartition des familles par coût horaire payé au multi-accueil pour l'accueil des enfants est une autre donnée qui caractérise le public accueilli (le taux horaire dépend des revenus mensuels et du nombre d'enfants à charge au sein du foyer, qui déterminent un taux d'effort).

Pour 2023, les données étaient les suivantes :

Coût horaire moyen	1.64 €/heure		
Coût horaire minimal	0.23 €/heure	Coût horaire maximal	3.71€/heure
Coût médian	1.62 €/ heure	50% des familles ont un coût inférieur et 50% ont un coût supérieur	
1 ^{er} quartile	0.96 €/heure	25% des familles ont un coût inférieur	
3 ^{ème} quartile	2.25 €/heure	75% des familles ont un coût inférieur	

Pour 2022, les données étaient les suivantes :

Coût horaire moyen	1.59 €/heure		
Coût horaire minimal	0.20 €/heure	Coût horaire maximal	3.71€/heure
Coût médian	1.53€/ heure	50% des familles ont un coût inférieur et 50% ont un coût supérieur	
1 ^{er} quartile	0.86 €/heure	25% des familles ont un coût inférieur	
3 ^{ème} quartile	2.21 €/heure	75% des familles ont un coût inférieur	



La tendance est à la hausse du coût horaire (cf coût médian) depuis 2016, ce qui est à rapprocher de la proportion en hausse des familles comprises dans la tranche de revenus supérieure.

III. PRESENTATION DE LA GRILLE FINANCIERE 2023

La grille financière 2023 a été renseignée sur le modèle du document demandé lors de la validation de la convention de mandatement.

Le compte de résultats 2023 du multi-accueil a été transmis à Mme WEHRUNG et Mme PREVERT.

1. Les dépenses :

Les dépenses du groupe I sont un peu plus élevées que le budget prévisionnel (2 048 €) en raison de frais de formation notamment.

Les dépenses du groupe II, c'est-à-dire correspond aux charges de personnel, sont plus élevées de 7 428 € par rapport aux sommes estimées. Le temps passé par les professionnels dits de support (directrice, RH, comptable et personnel d'entretien) a été plus conséquent et explique cet écart.

Les dépenses du groupe III sont inférieures de 7 279 € par rapport au budget estimé. Cela s'explique par des charges liées aux intrants moindres et par des frais de réparation également inférieurs.

2. Les recettes :

La recette principale est relative à la PSU CAF et MSA. Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives à la PSU :

	prévisionnelle	Réellement perçue par le MU	Ecart
PSU 2023 hors participation parentale	221 165 €	235 090 €	13 925 €
Participation parentale	86 515 €	85 136 €	-1 379 €
PSU 2023 totale	307 680 €	320 226 €	12 546 €

La PSU totale perçue est supérieure aux prévisions du fait de la revalorisation par la CAF du montant de la PSU horaire.

De plus, le multi-accueil a bénéficié de 4 200 euros imputables aux places AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) et versés par la CAF.

3. Le reste à financer :

La comparaison des recettes et des charges révèle un montant de recettes supérieur aux prévisions, qui permet d'atténuer la dotation allouée par RAFCOM de 14 699 euros.

Le tableau ci-dessous résume les écarts entre le prévisionnel et le réalisé :

Montants	Prévu au budget	Réel 2023	Ecart
----------	-----------------	-----------	-------

Charges	523 658 €	525 896 €	2 787 €
Produits hors participation RAFCOM	387 090 €	403 986 €	16 896 €
Différence	136 568 €	121 869 €	-14 699 €

En conclusion, la grille financière 2023, dans sa version actuelle, fait apparaître une dotation à verser par RAFCOM inférieure aux prévisions de 14 699 euros.



GRILLE FINANCIÈRE DU LOT 1

Synthèse				
Synthèse physico-financière		Ventilation par groupe de dépenses	€	%
Compensation nécessaire pour le lot	121 868 €	Groupe 1 : Exploitation	73 189 €	14%
Nombre annuel d'heures d'accueil réalisé	44990	Groupe 2 : Personnel	410 777 €	78%
Coût unitaire prévisionnel de l'heure brut	11,69	Groupe 3 : Structure	41 888 €	8%
Coût unitaire prévisionnel de l'heure net pour la collectivité	2,71	Dépenses totales ($D = 1+2+3$)	525 854 €	100%
Recettes / heure	9 €	Recettes (R) : PSU CAF	235 090 €	
		Recettes (R) : Participation parentale	85 136 €	
		Recettes (R) : Département		
		aide AVIP	4 200 €	
		bonus territoire	76 740 €	
		bonus territoire à recevoir		
		abattement taxe sur salaire	2 820 €	
		aide exceptionnelle COVID/CAF		
		remboursement activité partielle		
		Compensation nécessaire de la collectivité ($C=D-R$)	121 868 €	

Détail des dépenses du Groupe 1 - Exploitation			
Références comptables	Natures de dépense	Détails sur les objets et modalités de calcul des dépenses	Total des charges
60	Fournitures et achats	comprend les repas, les couches, les fournitures, le petit matériel	23 948 €
68	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles & provisions	biens mobiliers	4 658 €
625	Achats de prestations de services	prestations à destination des enfants (conteur, animations diverses, consultations)	2 545 €
61	maintenance informatique	logiciel de gestion du multi-accueil	1 076 €
615	maintenance technique	réparatop, auto-laveuse, sèche linge et lave linge	1 077 €
611/621	Sous-traitance/ Personnel intérimaire	psychologues	600 €
623	Frais de communication		
616	assurance multirisques		458 €
622	honoraires DSN		92 €
6236	abonnements		461 €
628	Autres (à détailler)	cotisation appartenance ADMR, prestation fédérale	3 613 €
627	frais bancaires		65 €
67	mise à disposition locaux		33 428 €
61	frais de formation	coûts pédagogiques et coûts annexes (repas, déplacements...)	1 169 €
Total des charges du Groupe 1			73 189 €

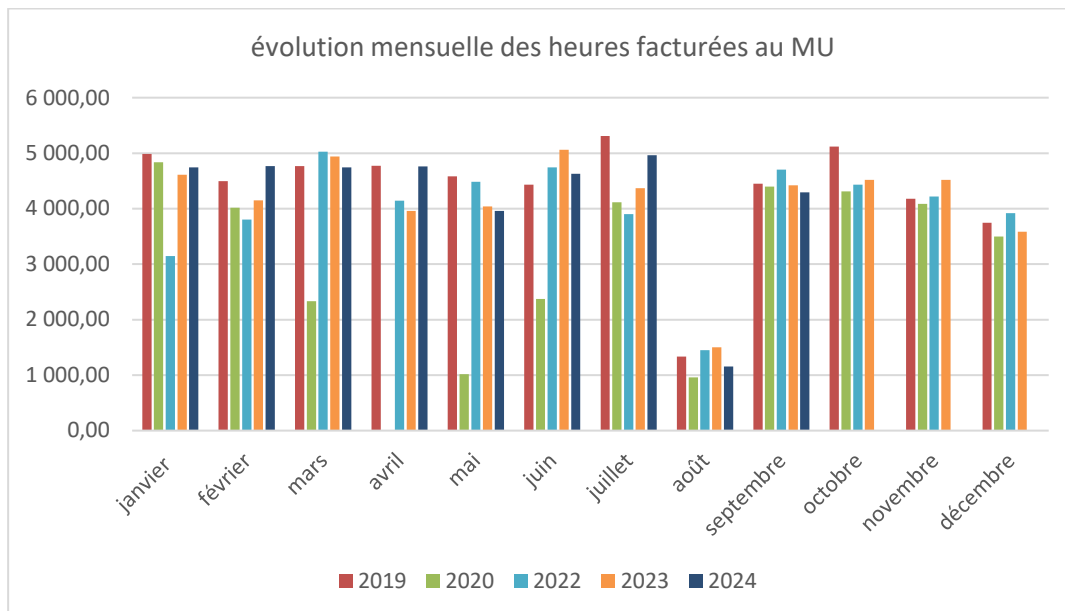
Détail des dépenses du Groupe 2 - Personnel				
Fonctions	Masse salariale chargée	Heures prévisionnelles liées au périmètre du mandatement	Quantité d'activité totale en heures	Dépenses liées au mandatement
(saisir une ligne par personne physique)	(1)	(2)	(3)	$4 = 1 \times (2/3)$
personnel du Multi-accueil				368 108 €
personnel hors du Multi-accueil				42 669 €
Total des charges du Groupe 2				410 777 €

Détail des dépenses du Groupe 3 - Charges de structure						
Références comptables	Types de dépenses	Dépenses réalisées de la structure	Clé de répartition (unités à préciser)			Dépenses liées au mandatemen t
			Quantité d'activité liée au mandatement SIEG	Quantité d'activité totale	Part liée au mandatemen t	
		(a)	(b)	(c)		e = (a x d)
626	Frais postaux	4 380 €	4	100	4%	175 €
62	télécommunications	4 327 €	13	100	13%	562 €
606	produits d'entretien, fournitures bureau	3 795 €	10	100	10%	380 €
63	Impôts et taxes	7 420 €	32	100	32%	2 374 €
64/63	Charges de personnel de structure	67 791 €	25	100	25%	16 948 €
623	annonce, insertion	1 899 €	10	100	10%	190 €
62	honoraires (expert comptable, CAC)	17 759 €	13	100	13%	2 309 €
60	intrants (eau, gaz, électricité)	36 799 €	32	100	32%	11 776 €
61	assurances	6 559 €	32	100	32%	2 099 €
61	assurances CSE	260 €	13	101	13%	33 €
68	dotation amortissements		100	100	100%	0 €
64	CSE (fonctionnement , œuvres sociales)	7 834 €	13	100	13%	1 018 €
64	médecine du travail	8 856 €	13	100	13%	1 151 €
61	Entretien et réparations	6 051 €	10	100	10%	605 €
61	location photocopieur	1 343 €	10	100	10%	134 €
61	maintenance	9 120 €	13	100	13%	1 186 €
61	maintenance	2 959 €	32	100	32%	947 €
	charges financières					0 €
	prestations de service					0 €
Total des charges du Groupe 3						41 888 €

IV. PERSPECTIVES POUR 2024

- **En ce qui concerne l'activité :**

A fin septembre 2024, le nombre d'heures d'accueil est supérieur à celui de 2023 mais n'a pas encore retrouvé le niveau de 2019 :



- **En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :**

A signaler des frais conséquents liés au matériel de séchage du linge et à la VMC.

A noter que l'association a décidé d'investir en juin 2024 dans la pose de volets roulants extérieurs afin de permettre des économie d'énergie et limiter la hausse de température intérieure au sein du multi-accueil.

- **En ce qui concerne les recettes :**

Le multi-accueil ne devrait plus bénéficier du financement AVIP, mais la hausse du montant de PSU horaire devrait combler cette absence de financement.